

**II^e CONFERENCE INTERNATIONALE
DU RESEAU « FORMATION AGRICOLE ET RURALE » (FAR)
« Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de
formation rurale pour le développement »
TUNIS – 19 au 23 mai 2008**

**LES ENJEUX GEOPOLITIQUES ET ECONOMIQUES DE LA FORMATION AGRICOLE ET
RURALE**

Intervention de André GAURON, conseiller maître à la Cour des Comptes, président du groupe de travail du MAE sur les orientations stratégiques en matière de formation professionnelle

La coopération dans le domaine de la formation professionnelle est une préoccupation ancienne de la France et de nombreux bailleurs. Toutefois, les retards considérables observés en Afrique subsaharienne en matière de scolarisation ont conduit ces dernières années l'ensemble des bailleurs internationaux à donner la priorité, notamment en matière d'appui financier, à l'*Education primaire pour tous* (EPT) : « *donner à tous les enfants d'ici à 2015 la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme* ». La question de la formation professionnelle resurgit aujourd'hui sous un angle nouveau, sous une double pression : d'une part, de l'achèvement du cycle complet du primaire par un nombre croissant de jeunes qui s'exerce d'ores et déjà sur le secondaire et le supérieur, de l'autre, de la prise de conscience du rôle central de la qualification de la main d'œuvre dans le développement.

En outre, longtemps parent pauvre de formation professionnelle, l'économie dite informelle, qui couvre 80 % des activités des pays les plus pauvres, leur assure les deux tiers du PIB et constitue, pour une très grande partie de la population, le seul moyen d'accéder à un revenu monétaire, est désormais au cœur de son renouveau¹. En Afrique, pour un nombre croissant de bailleurs, « *african agenda is a skill agenda* ».

Ce retour en force de la formation professionnelle s'accompagne également d'un renouveau profond de l'approche. Depuis la fin des années quatre-vingt dix, la logique d'offre qui structure l'enseignement technique a cédé la place à une approche par les besoins qui se concrétise à la fois par l'élaboration de référentiels métiers et par l'implication des professionnels. Le développement de l'apprentissage dual dans les métiers de l'artisanat a constitué à cet égard un champ d'expérimentation particulièrement riche et permis la mise en place de nombreux dispositifs. L'heure semble venue d'en capitaliser les enseignements et de les inscrire dans une politique nationale permettant de passer de formations pour quelques centaines ou au mieux d'un ou deux milliers d'apprentis et d'artisans à une généralisation de ces formations. Par ailleurs, la décentralisation administrative offre de nouvelles possibilités d'organisation et une meilleure mobilisation des acteurs, en premier lieu des organisations professionnelles et sociales.

Dans ce renouveau, la formation professionnelle en direction du milieu rural et agricole cherche encore sa place. La nécessité d'une telle extension ne devrait pourtant faire aucun doute. Elle répond à deux enjeux : la nécessité d'augmenter la production agricole pour nourrir les populations urbaines et rurales et celle d'accompagner le changement des modes d'exploitation qu'entraîne l'intensification de la pression démographique sur les terres. Le premier défi de l'agriculture africaine est en effet technique : c'est celui de sa faible productivité. Avec 3 % de croissance annuelle, la production agricole répond juste à la croissance démographique. Autrement dit, la croissance par tête est nulle.

¹ Richard Walther et Ewa Filipiak, *La formation professionnelle en secteur informel*, AFD, Notes et documents, Juin 2007, enfin Richard Walther et Ewa Filipiak, *De l'apprentissage traditionnel à l'apprentissage restructuré*, AFD, ronéoté, décembre 2007.

De plus, cette augmentation est essentiellement le résultat de modes extensifs de production – extension des terres mises en valeur - et non d'une amélioration de la productivité.

Or, dans une économie mondialisée, l'ouverture des économies africaines aux échanges se traduit par une concurrence croissante des importations de denrées alimentaires qui expose les populations aux aléas du marché mondial de ces produits et de la spéculation qui le caractérise. Il faut en effet rappeler ce que nous enseignent deux siècles d'histoire industrielle : le développement économique suppose la baisse des prix des produits alimentaires, et il n'y a que deux façons d'y parvenir, soit par les importations, soit par l'augmentation de la productivité de l'agriculture nationale. Dans un cas, c'est l'industrie qui absorbe l'exode rural et finance par ses exportations les besoins alimentaires ; dans le second, c'est l'agriculture qui par un progrès technique soutenu et un changement des modes d'exploitation finance le développement économique. Modèle anglais contre modèle français. L'Afrique, qui n'a jamais connu ce dernier, a cherché dans le modèle anglais que lui ont imposé les organisations internationales une solution à la pauvreté en offrant à sa population urbaine l'accès à des produits alimentaires importés bon marché, en premier lieu le riz. Elle n'en est que plus vulnérable à la récente hausse des prix mondiaux des produits alimentaires, fut-elle d'origine spéculative.

En Afrique sub-saharienne où les activités industrielles (qu'elles soient minières ou de transformation) offrent insuffisamment d'emplois, l'existence d'un secteur rural porteur d'emplois et d'auto-emplois est essentielle. C'est pourquoi « *les enjeux liés au développement du secteur agricole et rural dépassent de loin les seuls enjeux de la production/productivité* ». Dans ce contexte, la formation doit être « *un outil d'accompagnement des dynamiques rurales avant d'être un outil d'amélioration des performances économiques* »². Ou plus exactement, il doit être à la fois l'un et l'autre, outil d'amélioration des modes d'exploitation agricole en même temps qu'outil au service d'une pluri-activité caractéristique du monde rural.

Les défis scolaire et économique

Qu'elle soit en milieu urbain ou rural, ciblée sur l'artisanat ou l'agriculture, la formation professionnelle ne vient pas se substituer à l'éducation de base ; elle en est le complément nécessaire pour articuler l'éducation à l'emploi. Or, si la scolarisation a accompli au cours de la dernière décennie des progrès importants en Afrique et notamment en Afrique sub-saharienne, l'objectif de scolarisation universelle d'ici à 2015 ne sera pas atteint. Si l'accès au primaire est en moyenne de 80 % pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest (année 2003-2004)³, les écarts sont importants entre le Bénin, la Mauritanie, la Guinée, le Sénégal et le Togo où il approche, voire dépasse, les 90 % et des pays comme la Côte d'Ivoire (72 %), le Burkina Faso (71 %) le Mali (67 %) et le Niger (59 %) où il est parfois très inférieur. De plus, le taux d'achèvement de la scolarité primaire reste partout problématique et ne dépassait pas en moyenne en 2003 les 50 %, voire nettement moins comme au Burkina Faso (30 %) et au Niger (25 %).

Le faible taux d'achèvement du primaire résulte à la fois de facteurs d'offre - absence des deux dernières années de primaire dans de nombreuses écoles, nombre insuffisant de classes et de maîtres, faible qualité de l'enseignement et notamment de la maîtrise du français en Afrique francophone, multiplication des redoublements - et de facteurs liés aux familles - pauvreté, horaires et rythmes scolaires non en phase avec les travaux domestiques et agricoles, réticences à scolariser les jeunes filles avec des enseignants hommes... Au-delà des questions liées à la qualité de l'enseignement, l'inachèvement du cycle primaire rejait défavorablement sur la formation professionnelle et technique : les savoirs de base, lecture, écriture, calcul, qui ne sont pas maîtrisés à la sortie de l'école seront en grande partie perdus ensuite. La déscolarisation précoce alimente l'analphabétisme des adultes (+ de 15 ans) qui présente un taux d'ores et déjà élevé : en 2003, pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, il était de 56 % ; au Mali, qui a le taux le plus élevé, il atteint 80 %. L'accès à la formation professionnelle comme à l'apprentissage n'en sera rendu que plus difficile aussi bien pour les jeunes que pour les adultes.

Cette situation affecte tout particulièrement le monde rural du fait notamment de l'éloignement et de la dispersion des lieux d'habitation et touche en tout premier lieu les jeunes filles. La réalisation de

² *Réflexion sur l'économie de la formation agricole et rurale*, rapport du groupe de travail animé par Christian Fusillier, DGCID, MAE, Octobre 2007, p. 38.

³ UNESCO, *Rapport Dakar + 6, Education pour tous en Afrique*, 2006.

l'OMD3 « *promouvoir l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes* », qui vise à « *éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005* », ne progresse que lentement et ne sera sans doute pas effective en 2015. Si, dans les centres urbains, le taux d'accès des filles à l'école primaire a fait des progrès substantiels ces dernières années et s'est fortement rapproché de celui des garçons, voire le dépasse dans certaines villes, des écarts importants subsistent en milieu rural. En revanche, le taux d'achèvement du primaire des filles reste partout très sensiblement inférieur à ce qu'il est pour les garçons.

A côté de l'éloignement et de l'incomplétude des classes dans les villages, la pauvreté des familles est la première cause d'abandon de l'école. S'y ajoutent des entraves de nature sociale et culturelle, notamment les mariages et grossesses précoces. Pour combler ce déficit, l'école doit s'adapter aux cycles de vie ruraux et offrir des programmes orientés vers les connaissances et les compétences qui y sont utiles. Une réelle décentralisation des écoles au niveau des communes est à cet égard indispensable. Moins scolarisées, les femmes sont plus souvent analphabètes que les hommes. Les inégalités d'accès à la formation professionnelle se superposent et amplifient les inégalités liées à la construction des rôles sociaux, et notamment les inégalités d'accès à un certain nombre de biens, de services, d'information ou de participation aux décisions. Les enquêtes temps des ménages font apparaître des distributions d'emploi du temps très différentes entre hommes et femmes qui résultent des obligations particulières, d'ordre domestique, qui scandent leur journée⁴.

La faible demande d'école se nourrit également de la pauvreté des techniques de production. Tant que l'absence de savoirs scolaires ne fait pas obstacle à l'accès aux emplois agricoles, artisanaux et commerciaux, la demande scolaire ne peut venir que de la volonté d'accéder à des métiers qualifiés ou d'une ambition éducative portée par les autorités politiques. A l'inverse, la pauvreté scolaire constitue un frein aux évolutions techniques dès qu'elles mettent en jeu des savoirs généraux. Dans le cas de l'Afrique, il est probable que l'absence d'écriture, et donc d'accès à l'abstraction qui l'accompagne, explique cette pauvreté des techniques de production. La formation professionnelle est à cet égard un formidable révélateur de ce couplage entre écriture et technique : l'alphabétisation, sauf rares exceptions, conditionne son accès, qu'elle se fasse dans une langue « internationale », français, anglais ou portugais, ou comme récemment dans l'une ou l'autre des langues africaines écrites.

On voit bien dans ce contexte comment s'est constitué un cercle vicieux scolaire et économique : la faible demande scolaire entretient un faible niveau technique qui, dans un contexte de forte natalité, induit une faible productivité à l'origine d'un faible niveau de revenu. La production reposant en partie sur le travail des enfants, et sur les filles pour les activités domestiques, la pauvreté constitue un frein à la scolarisation. Contrairement à une idée largement répandue, l'économie dite « informelle » n'est pas une économie sans rationalité économique. Bien au contraire. Mais sa rationalité est celle d'une *économie de subsistance ou familiale*⁵, dominée par la pauvreté monétaire qui consiste à réduire les coûts fixes au maximum en limitant l'accès aux intrants qui nécessitent une ressource monétaire : salariés, équipements, matériaux ou engrais, semences selon les activités.... La famille et le tâcheronnat constituent le cadre le plus adapté d'une telle économie : l'organisation du travail au sein de la famille avec ou sans apprenti contourne le salariat tandis que le tâcheronnat le rejette hors de l'entreprise en lui sous-traitant la réalisation de la majeure partie de la production ou de la distribution (comme les métiers du bâtiment ou les marchands de rue). La vraie caractéristique de ce vaste secteur est la *non accumulation*.

Sa principale conséquence est d'exclure l'accès à la technique, dans la mesure où il entraîne des coûts fixes. La formation professionnelle se trouve ainsi réduite à une simple rationalisation de pratiques empiriques. C'est à la fois peu et beaucoup. Même à technique inchangée, d'importants gains de productivité pourraient être obtenus de la simple amélioration de l'organisation du travail, de la spécialisation des tâches ou de la meilleure maîtrise de la gestion des intrants (qu'il s'agisse de l'énergie ou des matières d'œuvre). Faute d'être suffisamment soutenue, la demande n'y pousse pas. Ce n'est que lorsque les activités agricoles, artisanales ou commerciales s'insèrent dans un marché plus large, exigeant une plus grande régularité dans la production ou l'approvisionnement, que le besoin de maîtriser des outils de gestion se fait sentir. La capacité à calculer les coûts et les prix au

⁴ Isabelle Droy, *Éléments de réflexion sur « genre et formation professionnelle »*, note pour le groupe de réflexion sur la stratégie de coopération française en matière de formation professionnelle, septembre 2007.

⁵ André Gauron, *Economie de subsistance et développement économique*, document AFD- GEFOP, 2006.

plus près fait alors entrer paysan, commerçant et artisan dans une logique productive plus prévisible et moins spéculative. Pour aborder un nouveau stade technique, caractérisé par une intensification de la production, le paysan africain doit d'abord changer son mode d'exploitation.

Construire la formation professionnelle agricole et rurale

La formation professionnelle n'est pas un but en soi. A la différence de l'enseignement technique construit autour de l'accès à un diplôme professionnel mais qui maintient ouvert la possibilité d'une poursuite d'études, cas de la moitié des diplômés -, elle est un moyen au service de l'artisan ou du paysan pour lui permettre d'améliorer d'augmenter ses revenus. Son but n'est pas l'acquisition de savoirs ordonnés selon une progression académique, mais l'acquisition de compétences qui mettent en œuvre des savoirs dans un contexte particulier de travail. Le milieu de travail, ici l'exploitation, là l'atelier, est donc le cadre normal de la formation professionnelle. Enseigner, former, c'est ici démontrer, faire comprendre le bénéfique que le paysan ou l'artisan peut tirer d'une façon différente d'agir. La formation professionnelle n'est pas dans la répétition du geste ; elle n'est pas dans l'imitation. L'acquisition d'une technique est mise au service de la recherche d'un progrès et ne vaut que par ce résultat.

Comment organiser la formation professionnelle pour répondre à cet objectif? Les actions conduites ces dix dernières années en Afrique sub-saharienne dans ce domaine avec l'appui des partenaires techniques et financiers à la fois multi et bilatéraux apportent des éléments de réponse, sans doute disparates mais qui dessinent en creux l'architecture d'un système cohérent. Ces projets ont répondu à trois objectifs : privilégier la formation continue sur l'enseignement technique, partir des besoins des professionnels et non des programmes scolaires, développer l'alternance entre formation et pratique. Ces projets ont concernés presque exclusivement le monde artisanal et la rénovation de l'apprentissage⁶, mais les enseignements que l'on peut en tirer peuvent assez largement être étendus à la formation professionnelle en milieu agricole et rural.

Ces enseignements peuvent se résumer simplement : pas de formation sans reconnaissance des compétences acquises, sans un système adéquate de financement et sans la définition d'un lieu lié à l'activité professionnelle. Le système à construire s'appuie sur *trois dispositifs* : *un système de certification reconnu par les professionnels et garanti par l'Etat, une formation duale (pratique et théorique) liée aux lieux de travail, enfin, un financement par l'intermédiaire d'un fonds de mutualisation*. En outre, au centre, la cohérence de l'ensemble doit être assurée par un pilotage commun Etat - organisations professionnelles. Cet ensemble constitue un changement profond de paradigme.

Premier dispositif, *le système de certification* : il constitue l'élément le plus novateur. Certains y verront un retour déguisé du diplôme. Il s'agit en fait de tout autre chose. Le diplôme, CAP-CAPA, Bac professionnel ou BTS et BTSA, est l'aboutissement d'un programme académique et vient sanctionner des acquisitions de savoirs indépendamment de la capacité du candidat à les mettre en œuvre dans une situation de travail donnée. La certification de compétences professionnelles est, tout au contraire, un point de départ. Son objet n'est pas de sanctionner un savoir mais d'identifier les compétences qui doivent être acquises pour garantir la qualité d'une activité. Elle définit la formation à apporter et non l'inverse. Les modalités d'élaboration des certifications sont donc le moment clé : l'implication des professionnels y est essentielle. Elle comporte deux temps : un premier temps de définition du référentiel métier au cours duquel les compétences professionnelles exigées sont identifiées, un second temps de construction des modalités de reconnaissance des compétences, autrement dit de la *preuve* qu'elles ont bien été acquises. La démarche de la formation professionnelle implique ainsi un renversement complet de la logique habituelle formation - diplôme.

La construction d'un système de certification professionnelle n'est pas anodine. Dans le domaine de l'artisanat, son enjeu est double : il est, d'une part, d'un enjeu de concurrence et de normalisation, au national comme à l'international, des différentes professions dans la mesure où, à la différence de l'attestation délivrée par l'artisan, la certification définit un niveau de compétences qui correspond à la « *règle de l'art* » jugée nécessaire à l'exercice du métier ; il implique, d'autre part, normalisation de

⁶ Ces différentes actions ont été très largement décrites et analysées dans plusieurs rapports, notamment Richard Walthers et André Gauron, *Le financement de la formation professionnelle en Afrique*, Etudes MAE, Février 2006, et les travaux déjà cités de Richard Walter et Ewa Filipiak.

l'apprentissage lui-même quant à sa durée, son contenu et son financement puisque l'obtention du titre par l'apprenti signifie son aptitude à exercer le métier et donc la fin de son apprentissage. La certification revêt ainsi un caractère national et participe de l'organisation économico-sociale d'une profession (par exemple, pour autoriser l'installation de l'artisan). Si elle doit être reconnue par les professionnels, l'Etat doit lui apporter sa garantie et assurer sa validité sur l'ensemble d'un territoire.

Dans le monde agricole, l'enjeu n'est pas fondamentalement différent, même s'il emprunte des modalités spécifiques. La concurrence et la normalisation peuvent prendre la forme de normes de qualité imposées pour accéder au marché, soit par l'Etat au nom de la protection du consommateur (lutte contre la grippe aviaire par ex.), soit par l'aval, c'est-à-dire un secteur de transformation (par exemple, en matière de collecte du lait). Cela vaut aussi bien pour les céréales, les légumes ou les fruits que pour les produits de l'élevage. Normer, c'est définir les conditions de la concurrence et toute certification a comme objectif de fixer une norme de qualité à laquelle est associée un savoir faire, une compétence. Or définir une norme, c'est exclure ceux qui ne peuvent pas la respecter. Un tel travail de définition ne peut se faire sans les professionnels. On doit même poser le principe que c'est leur responsabilité propre. Mais il faut aussitôt ajouter que dès lors que c'est la responsabilité des professionnels, le choix de ceux-ci devient crucial : ils doivent être représentatifs de la profession dans sa diversité, mais ils doivent aussi la tirer vers le haut plutôt que vers le bas de façon à élever la productivité plutôt que de préserver des situations acquises. L'Etat peut jouer à cet égard un rôle de régulation qui vient renforcer la garantie qu'il apporte ensuite à la certification.

Enfin, la certification peut qualifier une activité dans son ensemble, mais elle peut aussi concerner des parties d'activité, par exemple, l'utilisation d'intrants ou la mécanisation des labours ou encore les aspects plus proprement commerciaux ou liés à la vente - calibrage des produits, organisation en coopérative... La formation ne vise pas la réalisation d'un programme au sens que celui-ci a dans l'enseignement technique mais des modules spécifiques à chacun de ces aspects. La formation modulaire est particulièrement adaptée à la formation continue dont l'objet est d'améliorer une pratique donnée. Elle permet des actions de courte durée compatibles avec le travail quotidien. Ces modules doivent s'appuyer sur des « référentiels métiers » conçus avec les professionnels dont l'objet est de décrire les compétences à acquérir et donc à transmettre.

Deuxième dispositif : *l'organisation de la formation*. Le principe de base est son ancrage dans le lieu de travail, atelier, champ ou échoppe. La formation pratique doit effectivement s'y dérouler à condition de ne pas la réduire à une pratique mais bien d'y voir un lieu de formation. Cela veut dire que le « formateur », le plus souvent un technicien, est présent pour expliquer comment utiliser telle technique, tel intrant ou tel équipement. La formation pratique est bien un *accompagnement* de l'activité de l'artisan ou du paysan. Dans des sociétés où le paysan est le plus souvent une paysanne, il y a tout intérêt à ce que le technicien formateur soit une technicienne formatrice afin d'éviter l'obstacle que constitue dans certaines sociétés la présence d'un homme étranger. Cela veut dire qu'une attention toute particulière doit être apportée à une forte présence féminine dans les centres de formation des techniciens.

Toutefois, le lieu de travail n'est pas le seul lieu où peut se dérouler la formation que ce soit en milieu agricole ou artisanal. Certains modules de formation sont plus faciles à dispenser hors du lieu de travail qui peut être le local d'une association professionnelle, une maison familiale rurale ou un local villageois où les paysans et artisans pourront aisément se rassembler. Un(e) technicien(ne) pourra ainsi venir expliquer les avantages qui peuvent être attendus de l'introduction d'une technique nouvelle et les faire partager par l'ensemble d'un village, là où une mise en œuvre individuelle de cette technique serait vouée à l'échec. Dispenser une formation à un collectif c'est aussi enrichir celle-ci de l'échange entre les professionnels et faciliter la diffusion des bonnes pratiques ou lutter contre les appréhensions et les « interdits » de nature sociale, culturelle ou religieux.

Enfin, il est nécessaire que ces différents lieux soient adossés à un centre référent qui soit à la fois un lieu de documentation, de rencontre et de formation continue des technicien(ne)s formateurs et formatrices. Ce centre doit être le lieu d'animation du réseau constitué par les différents lieux de formation. Il peut être un établissement classique d'enseignement technique ou un centre de formation professionnelle. L'important est qu'il soit ouvert aux professionnels et gérés en concertation avec eux afin de répondre à leurs besoins. Enfin, il doit être un centre d'ingénierie capable de répondre à une demande de formation par une offre conçue à cet effet afin de rompre avec la pratique qui s'est établie ces dernières années d'une offre de formation sur catalogue qui perpétue la logique

d'offre de l'enseignement technique derrière une pure façade de demande (sous prétexte que l'offre est devenue concurrentielle).

Troisième dispositif : *le financement*. Dans la plupart des pays d'Afrique francophone, le développement de la formation professionnelle continue et la rénovation de l'apprentissage se sont appuyés sur la mise en place de *fonds de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage*, FAFPA au Mali et au Burkina Faso, FODEFCA au Bénin, FONDEV au Sénégal, FDFP en Côte d'Ivoire, FNQP de Guinée, OPCAEF des entreprises franches de Madagascar.... L'appui apporté par certains bailleurs, comme la Banque mondiale, l'Union européenne ou certaines coopérations bilatérales, notamment la coopération française, a permis d'élargir leur champ à l'apprentissage et à l'artisanat. Dès lors, le perfectionnement des artisans, qui restait dans une logique de formation continue, a entraîné dans son sillage la formation des apprentis, qui relève de la formation initiale. Destinés à financer des actions courtes de quelques jours à quelques semaines, les fonds ont du adapter leurs interventions à des actions longues s'étalant sur un ou deux ans.

Bien que ces fonds tirent (en théorie) leurs ressources d'une taxe d'apprentissage ou de formation professionnelle assise sur la masse salariale⁷, et peu adaptée aux conditions d'exercice de l'économie familiale, les artisans en ont été les principaux bénéficiaires. Dans certains pays, le champ des bénéficiaires a été étendu au monde agricole représenté le plus souvent par les chambres d'agriculture (cas du Bénin). Le secteur moderne qui assure moins de 10 % de l'emploi dans de nombreux pays se trouve ainsi sollicité bien au-delà de sa propre activité. De plus, les ressources actuelles des fonds, suite notamment au retrait de la plupart des bailleurs, ne sont pas à la hauteur des besoins financiers nécessaires pour étendre la formation continue à tous les secteurs d'activité et assurer un financement de masse de l'apprentissage. Il est indispensable de réfléchir à d'autres sources de financement. Ces ressources pourraient obéir à deux principes : une base professionnelle et un principe de mutualisation. Ainsi, le monde agricole doit rechercher en son sein les ressources nécessaires à sa propre formation professionnelle. Cela peut aller d'une contribution volontaire au niveau d'un village ou d'une communauté de village dont l'utilisation est décidée en commun à une taxe sur la vente des produits agricoles ou sur celle de produits alimentaires importés (on pourrait ainsi imaginer une taxe sur les importations de céréales).

Chacun de ces trois dispositifs de la formation professionnelle a aujourd'hui acquis sa légitimité, du moins dans le champ de l'artisanat où ils ont été le plus largement expérimentés. Leur extension au monde rural et agricole nécessite des adaptations spécifiques mais elles n'en modifient pas la nature. En revanche, malgré certaines synergies, ils ne forment pas un ensemble intégré de formation professionnelle. Ils constituent en quelque sorte les trois piliers d'une construction dont on aurait oublié de concevoir la clé de voûte, le cadre national dans lequel ils s'inscrivent et qui donne sens à l'ensemble. C'est ce pilotage national qu'il est nécessaire de construire entre l'Etat et les organisations professionnelles.

Le monde agricole se prête sans doute plus facilement à la mise en place de ce cadre dans la mesure où les différentes activités liées à la formation initiale et continue sont en général rassemblées au sein d'une même administration - on observe toutefois, dans certains pays une tendance récente à rattacher les établissements d'enseignement technique agricole au ministère de l'éducation -. La mise en place d'une politique sectorielle de formation professionnelle en direction du monde rural et agricole devrait s'en trouver facilitée, sans que cela soit une garantie de succès. Elle est en tout cas indispensable pour permettre aux différents acteurs de se situer au niveau local et d'éviter que sous l'impulsion des bailleurs et des initiatives associatives se multiplient des expérimentations qui, faute d'un cadre commun, ne sont jamais capitalisées pour accompagner une dynamique de développement.

La formation professionnelle au service d'une politique globale

La formation professionnelle n'est pas une fin en soi. C'est un moyen au service d'une politique globale de développement. Le gain attendu de la formation professionnelle dépend ainsi largement de son environnement : accès au foncier pour l'activité agricole, accès aux équipements, matières d'œuvre et intrants divers, accès au crédit (ou micro-crédit), accès enfin aux marchés. Telles sont les

⁷ Dans la plupart des cas, la taxe est collectée par les services du ministère des finances et reversée partiellement sous la forme d'une dotation budgétaire au fonds.

conditions qui doivent accompagner la formation professionnelle pour lui donner son efficacité. Là où le risque individuel ne peut être assuré, la mutualisation et la coopération peuvent permettre de surmonter l'obstacle. A une condition, que la coopération accompagne une dynamique d'accumulation, qu'elle se donne pour objectif de nourrir la communauté et au-delà de dégager un surplus pour le marché qui viendra financer équipements et intrants dans une logique de croissance. La culture et les valeurs sociales le permettent-elles ? C'est aussi à cette question que la formation professionnelle doit aider à répondre.

Figure 1 LES TROIS PILIERS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



